



TARIFS ELEVES EN FORMATION INITIALE et APPRENTISSAGE

## Frais de pension-scolarité et activités diverses

- nous consulter -

### Informations aux familles

#### Bourses nationales (sauf pour les formations en apprentissage)

► Les bourses nationales sont destinées à aider les familles à payer les frais de pension.

Pour calculer la simulation du montant éventuel de vos bourses nationales, vous pouvez vous rendre sur le site internet : <https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php> (pour les simulations pour les 4ème et 3ème saisir la classe : 1ère année de CAP)

Pour faire ce calcul, relevez le revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019).

► En cas d'attribution, les bourses nationales sont attribuées pour la durée de la formation.

► Si votre enfant est **actuellement boursier**, nous fournir la notification d'attribution des bourses nationales que vous avez dû recevoir par courrier lors de la **1ère année d'attribution**

► Si votre enfant n'est pas boursier, il faut déposer une demande de bourses auprès de votre établissement actuel, où est scolarisé votre enfant en 2019/2020. (pour les élèves sortant de 3ème qui souhaitent entrer en CAPa 1ère année).

► **Si votre fils ou fille entre** en classe de 4ème, 3ème, CAPA 2ème année SAPVER, vous devez faire une nouvelle demande de bourses nationales auprès de la MFR de Nogent le Bernard.

#### Modalités de règlement

Les frais de pension-scolarité pour toutes les formations peuvent être réglés en une ou plusieurs fois :

- à l'année
- par trimestre
- sur 10 mois

soit par chèque, espèces ou virements bancaires.

En cas de litige, nous vous proposons de vous rapprocher des responsables de la MFR au 02.43.29.33.24.